

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	GATT
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Internationale Beziehungen
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François
Caretti, Brigitte
Clivaz, Romain
Eperon, Lionel
Füzesséry, Alexandre
Huguenet, François
Mach, André
Terribilini, Serge
Unbekannt, Autor

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Caretti, Brigitte; Clivaz, Romain; Eperon, Lionel; Füzesséry, Alexandre; Huguenet, François; Mach, André; Terribilini, Serge; Unbekannt, Autor 2024.
Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: GATT, Internationale Beziehungen, 1990 – 2003. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	8
Wirtschaft	9
Landwirtschaft	9
Internationale Landwirtschaftspolitik	9

Abkürzungsverzeichnis

UNO	Organisation der Vereinten Nationen
EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
WTO	Welthandelsorganisation
NGO	Nichtregierungsorganisation
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
IWF	Internationaler Währungsfonds
EU	Europäische Union
EWR	Europäischer Wirtschaftsraum
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
EG	Europäische Gemeinschaft
ILO	Internationale Arbeitsorganisation
EVD	Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
ASEAN	Verband Südostasiatischer Nationen
MERCOSUR	Gemeinsamer Markt des Südens
NAFTA	Nordamerikanisches Freihandelsabkommen
APEC	Asiatisch-Pazifische Wirtschaftsgemeinschaft
WWF	World Wide Fund for Nature
CoCom	Koordinationsausschuss für Ost-West-Handel / Koordinationsausschuss für multilaterale Ausfuhrkontrollen

ONU	Organisation des Nations unies
AELE	Association européenne de libre-échange
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
FMI	Fonds monétaire International
UE	Union européenne
EEE	l'Espace économique européen
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
CE	Communauté européenne
OIT	Organisation internationale du travail
DFE	Département fédéral de l'économie publique
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
MERCOSUR	Marché commun du Sud
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
APEC	Coopération économique pour l'Asie-Pacifique
WWF	World Wide Fund for Nature
CoCom	Comité de Coordination pour le contrôle multilatéral des échanges est-ouest / Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des exportations

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Beziehungen zu internationalen Organisationen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 19.12.1990
BRIGITTE CARETTI

En 1990 aurait dû se conclure le huitième cycle (dit Uruguay round) de négociations commerciales multilatérales, initié en septembre 1986 à Punta del Este (Uruguay). Il était censé s'achever lors de la conférence ministérielle de décembre à Bruxelles. Or, le déroulement des discussions fut perturbé par l'émergence d'un environnement moins favorable, caractérisé par la crise du Golfe, l'unification allemande, les problèmes posés en Europe centrale et orientale ainsi que par la détérioration des perspectives économiques. Ces facteurs conduisirent à un déplacement des priorités politiques des différents Etats. Toutefois, le processus de l'Uruguay round fut principalement compromis par **les blocages de plus en plus importants survenus dans le dossier agricole**, malgré les impulsions politiques données lors de la rencontre ministérielle informelle d'avril à Puerto Vallarta (Mexique) et lors du sommet des sept principales puissances de juillet à Houston (USA).

Dans ce domaine s'affrontèrent les deux groupes désormais traditionnellement représentatifs d'optiques divergentes. D'un côté, les Etats-Unis et les pays agro-exportateurs du groupe de Cairns, qui veulent arriver à une suppression presque totale des interventions étatiques dans le secteur agricole, principalement au niveau de la production. De l'autre côté, la Communauté européenne, les pays de l'AELE, le Japon et la Corée, qui n'entendent pas livrer leurs agricultures respectives aux seules lois du marché. Lors de la conférence ministérielle de décembre à Bruxelles, la proposition de compromis – préconisant une réduction de 30% en cinq ans du protectionnisme – fut adoptée, comme base de négociation, par les Etats-Unis et le groupe de Cairns mais rejetée par la CE, le Japon et la Corée. Cependant, pour la première fois, la CE précisa qu'elle pourrait souscrire à des suggestions portant sur le soutien interne, la protection à la frontière et les subventions à l'exportation. La Suisse se déclara prête à négocier sur la base de ce compromis, mais sous quatre conditions. Premièrement, les règles du GATT en la matière doivent tenir compte des objectifs non commerciaux des politiques agricoles. Deuxièmement, la période de mise en application des réformes doit passer de cinq à dix ans. Troisièmement, les mesures de soutien interne autorisées doivent être clairement définies. Quatrièmement, l'étendue de la réduction des subventions et de la protection à la frontière doit être négociable.

Bien que les positions se rapprochèrent à la fin de l'année, le maintien de certaines divergences conduisit à l'échec des négociations et au report de la conclusion du cycle Uruguay à 1991. Entre-temps, on espère pouvoir solutionner l'épineux dossier agricole afin que les accords intervenus dans les autres secteurs ne soient pas définitivement perdus.¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 19.12.1990
BRIGITTE CARETTI

Qu'en est-il des autres domaines – économiquement bien plus importants que l'agriculture – qui posaient aussi problème en 1989, à savoir les textiles, la propriété intellectuelle, les sauvegardes et les services? Depuis l'an passé, de sensibles progrès ont été réalisés dans ces différents secteurs. L'objectif des négociations sur les services est la création d'un accord général permettant la libéralisation de leur commerce et, de ce fait, l'amélioration des conditions de concurrence sur le plan international. Cet accord permettra aux futurs signataires d'échanger des concessions mutuelles garantissant l'égalité de traitement entre les fournisseurs de services nationaux et étrangers. Lors de la conférence ministérielle de Bruxelles, **un projet de traité put être présenté**. Cependant, certains points doivent encore faire l'objet de décisions comme, par exemple, l'application de la clause de la nation la plus favorisée, les dérogations, le problème de la main-d'oeuvre étrangère et certaines dispositions additionnelles visant à la libéralisation des services financiers.

En ce qui concerne les textiles, il a été possible d'élaborer un projet de traité, après que les Etats-Unis eurent renoncé à leur conception de quotas globaux en matière de restrictions quantitatives à l'importation. Dans le domaine des clauses de sauvegarde, un accord est en bonne voie mais certains points demeurent en suspens (application sélective ou non des clauses de sauvegarde, etc.).²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 19.12.1990
BRIGITTE CARETTI

La propriété intellectuelle est un secteur tout particulièrement intéressant pour la Suisse. Les discussions ont permis aux différentes positions de se rapprocher, entre autres sous l'impulsion de suggestions faites par la CE, les Etats-Unis, le Japon et la Suisse. Ainsi, on s'achemine vers une convention portant sur l'ensemble des droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, brevets, marques, indications de provenance, dessins et modèles, secrets d'affaires et topographies de circuits intégrés). Par contre, l'ancrage de l'accord dans le GATT et quelques aspects relatifs aux brevets, le droit d'auteur et les indications de provenance posent toujours problème.³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 27.02.1991
ANDRÉ MACH

Après la suspension des négociations commerciales multilatérales (dites de l'Uruguay Round) en décembre 1990, les menaces d'un échec définitif étaient bien réelles, tant les positions des principaux protagonistes (USA et CE) étaient divergentes sur le dossier agricole. Les Etats-Unis exigeaient de la CE une réduction de 75% en dix ans des subventions internes à l'agriculture et de 90% des subventions à l'exportation à partir de 1991, tandis que Bruxelles ne proposait qu'une réduction de 30% des aides en dix ans à partir de 1986. Cependant, grâce aux concessions de la CE qui s'est déclarée prête à entrer en matière pour réorienter sa politique agricole commune, les négociations ont pu reprendre au milieu du mois de février. A cette occasion, il a été décidé de **prolonger l'Uruguay Round**, mais d'une durée qui ne devra pas excéder deux ans. Il a aussi été procédé à une rationalisation des structures de négociation, en diminuant le nombre de groupes de négociation de 15 à 7 avec pour sujet de travail: accès au marché, textiles, agriculture, règles de base de la politique commerciale multilatérale, propriété intellectuelle, services et questions institutionnelles.⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 20.07.1991
ANDRÉ MACH

Une coalition hétéroclite, "**forum GATT**", comprenant des associations paysannes, écologistes, de consommateurs, tiers-mondistes et syndicales s'est formée en Suisse **pour dénoncer la tournure prise par les négociations** du GATT. Elle a proposé de modifier fondamentalement les principes directeurs à la base de l'Uruguay Round. Selon cette association, la libéralisation du commerce mondial ne pourra pas réussir aussi longtemps que l'on ne prendra pas en compte les impératifs sociaux et environnementaux.⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 31.07.1991
ANDRÉ MACH

A la surprise générale, le **chef de la délégation suisse au GATT, D. de Pury a démissionné** de son poste au mois de mars; il s'est vu proposé le poste de président du conseil d'administration d'ABB. Il a été remplacé par l'ambassadeur P. L. Girard.⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 24.12.1991
ANDRÉ MACH

A la fin de l'année, après que le congrès américain eut autorisé la prolongation du mandat de négociation de l'administration du président Bush, A. Dunkel, directeur général du **GATT**, a présenté aux différentes délégations un **projet d'accord** qui devrait servir de base de discussion pour un compromis final. La CE, la France tout particulièrement, a annoncé immédiatement qu'elle s'opposerait à ce texte, car elle considère qu'il est trop favorable aux thèses américaines. Le chef du DFEP, J.P. Delamuraz, a estimé que l'état des négociations dans l'agriculture n'était pas encore acceptable pour la Suisse. Le projet de compromis a aussi suscité de nombreuses protestations de la part des organisations paysannes suisses.⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 21.11.1992
ANDRÉ MACH

Au début de l'année, les participants au huitième cycle des négociations multilatérales (dites de l'Uruguay Round) ont accepté comme **base de discussion** le projet d'acte final présenté par la direction générale du GATT en décembre 1991. A cette occasion, il a été procédé à une modification des structures de négociation; le nombre de thèmes à débattre a ainsi été réduit à quatre. Le Conseil fédéral a fait savoir que le texte de compromis comportait selon lui de graves lacunes et des propositions excessives dans le domaine agricole.

Dans le courant de l'année, une cinquantaine des 108 Etats concernés, dont la Suisse, ont déposé leurs **offres de négociation**. Le volet agricole a représenté le principal point d'achoppement à la conclusion d'un accord. En 1992, les divergences entre les Etats-Unis et la CE sur ce dossier, en particulier sur la question des oléagineux, ont paralysé les négociations; certaines tensions sont apparues parmi les Etats membres de la CE, notamment entre la France, qui adopte une position ferme, et la Grande-Bretagne. A la

fin de l'année, il semblait que les grandes lignes des désaccords entre les Etats-unis et la CE avaient pu être surmontées.⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 10.06.1993
AUTOR UNBEKANNT

En juillet, **Peter Sutherland (Irlande)** a succédé au suisse Arthur Dunkel, en fonction depuis 1980, au poste de directeur général du **GATT**.⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 23.12.1993
AUTOR UNBEKANNT

Au terme de sept années de négociations, les 117 pays engagés dans le cycle de l'Uruguay, la plus ambitieuse négociation sur la libéralisation du commerce mondial, ont abouti à un accord global en fin d'année. C'est la première fois qu'un accord dans le cadre du GATT couvre l'ensemble des secteurs du commerce mondial (produits industriels, services, agriculture, propriété intellectuelle, investissements internationaux et accès aux marchés publics) et réunisse une large majorité des pays de la planète. Malgré la détérioration de la situation économique mondiale et les nombreux changements sur la scène internationale depuis 1986, les objectifs généraux fixés à Punta del Este (Uruguay) ont pu, dans une large mesure, être satisfaits.

Dans le courant de l'année, les négociations se sont poursuivies sur la base du projet d'acte final de décembre 1991. Comme les années précédentes, les négociations ont été dominées par la confrontation entre les Etats-Unis et l'Union européenne sur le volet agricole; bien qu'il ne représente que 10% des échanges mondiaux, celui-ci a de nouveau constitué le dossier le plus controversé. Les négociations ont pu être véritablement relancées en juillet à la suite du sommet économique du groupe des 7 pays les plus industrialisés, mais c'est seulement dans la phase finale que les principales divergences sur les dossiers conflictuels ont pu être surmontées.

L'Acte final de l'Uruguay Round, long de plus de 500 pages, comprend 27 textes d'accords et de multiples annexes sur les concessions mutuelles des pays en matière d'accès au marché des marchandises et des services. Les principaux secteurs concernés sont les suivants.

Dans le secteur industriel, il est prévu d'abaisser les droits de douane et de réduire les mesures non-tarifaires. Dans huit domaines, notamment les produits pharmaceutiques ainsi que les équipements médicaux, agricoles et de construction, les droits de douane seront éliminés; pour les produits chimiques, ils seront harmonisés à un niveau situé entre 5,5 et 6,5%; pour le reste des produits industriels, ceux-ci seront abaissés en moyenne de 33% et de moitié lorsqu'ils sont supérieurs à 15%. L'Accord multifibre sur les textiles, qui autorisait les pays industrialisés à se protéger des exportations à bas prix des pays en voie de développement, sera progressivement démantelé dans les dix ans à venir et sera soumis aux règles du GATT. Pour la Suisse, ces changements devraient se traduire par une nette amélioration des conditions d'accès aux marchés étrangers.

Dans le secteur agricole, une réduction des barrières aux échanges, notamment l'interdiction des obstacles commerciaux non-tarifaires, qui devront être remplacés par des droits de douane, et une meilleure discipline des aides à l'agriculture sont prévus. La Suisse a contribué dans une large mesure à inscrire dans l'acte final le principe de la multifonctionnalité de l'agriculture ainsi que la clause spéciale de sauvegarde agricole; des adaptations substantielles de la législation et des structures agricoles seront toutefois nécessaires.

Concernant les services, intégrés pour la première fois dans une négociation multilatérale du GATT, de nouvelles règles s'inspirant de celles en vigueur dans le domaine des marchandises ont été adoptées. Elles constituent un premier pas vers la libéralisation du commerce international des services grâce notamment au démantèlement de restrictions à l'accès au marché et à la suppression de réserves quant à la nationalité des prestataires. En matière de propriété intellectuelle, les négociations ont abouti à un accord portant sur tous les domaines de la propriété intellectuelle liés au commerce (droit d'auteur, marques, brevets, etc.). Les titulaires de droits de propriété intellectuelle bénéficieront d'une meilleure sécurité juridique, ce qui leur permettra de mieux rentabiliser les coûts de recherche et d'innovation, souvent très élevés. Sur la question des investissements internationaux, de nouvelles dispositions devraient améliorer les conditions d'investissement afin d'éviter certaines pratiques discriminatoires entre étrangers et nationaux et instaurer une plus grande transparence. Dans le domaine des achats publics, il est également prévu d'élargir

l'accès des entreprises étrangères aux soumissions publiques; ces dispositions sont similaires à ce qui était prévu dans le cadre du traité de l'EEE.

Sur le plan institutionnel enfin, il a été décidé de remplacer la structure actuelle du GATT par une Organisation mondiale du commerce (OMC) avec un statut permanent. Cette nouvelle construction institutionnelle et administrative aura pour fonction de mettre en oeuvre les accords, de traiter de façon cohérente et efficace les différends intervenant entre les signataires et d'améliorer le dialogue avec les deux autres institutions économiques internationales, à savoir le FMI et la Banque mondiale.

Même si la conclusion de l'accord a été accueillie favorablement par une très large majorité des acteurs économiques, il faut tout de même relever que plusieurs dossiers conflictuels, tels que l'audiovisuel, les services financiers ou les transports maritimes, ont été exclus du texte final en raison des divergences entre les principales puissances économiques. La signature de l'acte final par les représentants des gouvernements aura lieu en 1994 à Marrakech (Maroc).

Pour la Suisse, dont l'économie gagne près d'un franc sur deux à l'étranger, la conclusion du cycle de l'Uruguay revêtait une importance cruciale. Selon les résultats d'une étude de H. Hauser (Haute école de St. Gall), les accords du GATT bénéficieront en premier lieu et de façon substantielle à l'industrie des machines, à l'industrie chimique et à l'horlogerie. En revanche, l'agriculture sera confrontée à une concurrence accrue et devra diminuer le prix de ses produits si elle veut rester compétitive; l'instauration de paiements directs non-liés à la production, autorisés par le GATT, devrait permettre d'atténuer les effets des changements structurels induits par l'accord.

Le Conseil fédéral a tiré un bilan positif du résultat final des négociations; tout en admettant que des concessions avaient été faites dans le domaine agricole, le chef du DFEP a mis en exergue les avantages des accords du GATT pour l'économie suisse, en particulier pour les industries d'exportation et le secteur des services. Les quatre partis gouvernementaux ainsi que le Vorort ont également réagi positivement à l'aboutissement des négociations; ils ont souligné son importance pour l'économie suisse tout en relevant la nécessité de prendre des mesures rapides pour faciliter l'adaptation du secteur agricole.

Le Conseil fédéral a annoncé que la ratification de l'acte final du cycle de l'Uruguay exigera l'adaptation de plusieurs lois fédérales. Deux messages, l'un concernant la ratification de l'acte final et l'autre portant sur les modifications législatives nécessaires, seront présentés aux Chambres fédérales en 1994; ces deux objets seront soumis à référendum facultatif. A ce sujet, les principales organisations paysannes ont déclaré qu'elles n'envisageaient vraisemblablement pas de lancer un référendum, et qu'elles préféreraient concentrer leurs forces pour obtenir des mesures de compensation.¹⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 26.08.1994

LIONEL EPERON

Face à la menace d'un référendum de la part des milieux agricoles principalement, le chef du DFEP et le secrétaire d'Etat Franz Blankart ont insisté à de multiples reprises sur la signification des accords de l'Uruguay Round pour la Suisse, dont près de la moitié du produit national brut est réalisée à l'étranger. Ils ont par ailleurs rappelé que les dispositions de ces accords ne pouvaient être l'objet de dérogations et qu'un "GATT à la carte" était ainsi exclu. La menace d'un référendum s'est cependant largement dissipée suite aux **prises de position** des acteurs concernés durant la procédure de consultation. Celle-ci a révélé qu'à l'exception des démocrates suisses, tous les destinataires qui ont répondu (notamment tous les cantons, les partis gouvernementaux, le Vorort, l'USAM, l'USP et l'USS) se sont prononcés en faveur de la ratification des accords issus du Cycle d'Uruguay. Toutefois, la mise en application des résultats de la négociation a suscité des réserves et critiques, principalement en matière de politique agricole: si l'UDC a lié son acceptation à la prise en compte des besoins de l'agriculture, le PSS et l'AdI ont regretté que le protectionnisme reste de mise dans ce domaine. Les milieux agricoles ont, pour leur part, souhaité une compensation intégrale de toute perte de revenu imputable à la mise en oeuvre du nouveau système commercial multilatéral. Par ailleurs, le PSS et les Verts ont craint que les accords du **GATT** n'entraînent une harmonisation vers le bas des normes de protection de la santé, de l'environnement, du consommateur et des animaux. On relèvera encore que la majorité des destinataires ont désiré que les accords issus du Cycle d'Uruguay soient soumis au référendum facultatif. Seuls le parti évangélique

suisse et quelques associations écologistes, dont le WWF, ont requis le référendum obligatoire, ce qui a été déclaré contraire aux dispositions constitutionnelles par le Conseil fédéral. Observant le principe selon lequel il convenait de ne procéder qu'aux seules modifications législatives nécessaires à la ratification des accords du GATT, le gouvernement a en outre décidé de ne pas prendre en compte certaines demandes relatives à des mesures d'accompagnement en matière d'agriculture et de coopération internationale au développement.¹¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 24.09.1994
LIONEL EPERON

Afin de permettre l'entrée en vigueur la plus rapide possible des accords issus du Cycle d'Uruguay en Suisse, et ce malgré une procédure de ratification plus complexe que celle des autres pays signataires, le Conseil fédéral a établi un **calendrier d'approbation** très serré devant permettre à l'économie nationale de bénéficier, dès le 1er juillet 1995 au plus tard, du nouveau système commercial multilatéral: procédure de consultation de mai à août, publication des messages en octobre, débats au sein des Chambres fédérales durant la session d'hiver, délai référendaire jusqu'à fin mars 1995 et éventuelle votation populaire en juin de cette même année.¹²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 28.10.1994
LIONEL EPERON

Bien qu'un large consensus ait caractérisé l'ensemble des débats relatifs aux accords du GATT, un comité référendaire "**le GATT devant les urnes**" a été constitué au mois d'octobre. Ce comité - emmené par l'écologiste Luzius Theiler, le journaliste Christoph Pfluger et le président du Comité agricole bernois Werner Salzmann - a regroupé divers milieux, de l'agriculture à l'écologie. Il n'a cependant reçu le soutien d'aucune force politique importante.¹³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 23.12.1994
LIONEL EPERON

Comme prévu, **l'Accord sur l'OMC est entré en vigueur le 1er janvier 1995**. Une disposition transitoire permettra à la Suisse de participer aux réunions de la nouvelle organisation. Elle ne pourra toutefois exercer son droit de vote qu'après avoir ratifié les accords de l'Uruguay Round. Faute de consensus sur la nomination d'un nouveau directeur général, Peter Sutherland devrait par ailleurs demeurer à la tête de l'organisation jusqu'en mars 1995.¹⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.03.1995
LIONEL EPERON

Conformément à ce qui avait été agendé à Marrakech (Maroc) à l'occasion de la signature de l'Acte final, l'OMC est officiellement **entrée en fonction** le 1er janvier 1995. En raison du référendum lancé par le Comité "le GATT devant les urnes" dont le délai courait jusqu'à fin mars, la Suisse n'a toutefois pu faire partie du nouveau système commercial multilatéral dès le début de l'année. Bien que les opposants aux accords issus du Cycle d'Uruguay n'aient jusqu'alors reçu le soutien d'aucune force politique majeure, la perspective d'un triple non aux projets agricoles soumis le 12 mars en votation populaire devait laisser planer un certain doute quant à une mobilisation subite de l'ensemble du monde paysan contre le GATT. Celle-ci n'eut cependant pas lieu, quand bien même le souverain décida de rejeter le nouvel article constitutionnel sur l'agriculture, la modification de l'arrêté laitier et la contribution de solidarité en faveur des paysans. Privé de cet hypothétique soutien, le comité référendaire n'a été en mesure de récolter que **29'181 signatures** valables sur les 50'000 exigées. De son côté, le Tribunal fédéral devait par ailleurs refuser d'entrer en matière sur un recours déposé par la section romande des opposants au GATT qui estimait que le gouvernement avait violé la Constitution en ne soumettant pas les accords issus du Cycle d'Uruguay au référendum obligatoire.¹⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 13.12.1995
LIONEL EPERON

Suite à l'échec du référendum, le Conseil fédéral a fixé au 1er juillet l'entrée en vigueur des 16 lois du paquet "GATT-Lex" et a parallèlement adopté les révisions de 63 ordonnances, en majorité dans le domaine agricole, liées à l'application de ces modifications législatives. Son instrument de ratification déposé début juin, c'est le **1er juillet** que la Suisse est officiellement devenue membre de l'OMC - dont la direction générale a finalement été confiée à **Renato Ruggiero**, ancien ministre italien du commerce. L'ambassadeur suisse William Rossier devait, quant à lui, être nommé président du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce qui comptait 111 Etats membres à la fin novembre. Signalons enfin que la libéralisation globale des services financiers (assurances, services bancaires et opérations sur les valeurs immobilières) - qui n'avait pas trouvé de solution lors de la finalisation de l'Uruguay

Round - s'est concrétisée par la conclusion d'un accord intérimaire s'appliquant jusqu'à la fin de 1997, mais que les Etats-Unis se sont toutefois refusés de signer.¹⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 26.09.1996
LIONEL EPERON

Le Centre international pour le commerce et le développement durable (**CICDD**) a été inauguré à Genève à la fin du mois de septembre. Cette institution qui entend collaborer étroitement avec l'OMC a été fondée par cinq organisations non gouvernementales suisses et internationales afin de compenser un tant soit peu les impacts de la mondialisation de l'économie sur les pays en développement ainsi que sur l'environnement.¹⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 04.12.1996
LIONEL EPERON

Quelques jours avant le début du **sommet de Singapour**, 129 parlementaires du Conseil national et du Conseil des Etats avaient fait parvenir une lettre au directeur de l'OMC, Renato Ruggiero, dans laquelle ils lui firent part de plusieurs propositions en vue d'instaurer un commerce mondial tenant davantage compte des **aspects environnementaux et sociaux**. Les députés helvétiques se sont par ailleurs mis d'accord sur la nécessité de rendre plus transparentes et plus démocratiques les décisions prises dans le cadre de l'OMC en examinant à cette fin l'opportunité de doter l'organisation d'un parlement composé de représentants de tous les Etats membres.¹⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 14.12.1996
LIONEL EPERON

C'est à Singapour que s'est tenue la **première conférence ministérielle** de l'OMC qui a réuni en décembre les représentants des 127 pays membres de l'organisation. A cette occasion, les débats sur l'introduction dans les relations commerciales multilatérales d'une **clause sociale** comprenant des normes minimales de protection des travailleurs (interdiction du travail des enfants et du travail forcé des prisonniers, libre exercice des droits syndicaux) rendirent compte de l'existence d'un profond clivage entre pays industrialisés - désireux de lutter contre le dumping salarial et social - et pays en développement pour qui ces dispositions réduiraient les avantages comparatifs d'une main-d'oeuvre bon marché. Compte tenu de ces divergences, l'accord de principe auquel parvinrent les pays membres après quatre jours d'intenses négociations ne charge l'OMC d'aucun mandat spécifique sur le dossier des normes sociales fondamentales. Un pas important en matière de libéralisation des **technologies de l'information** a en revanche été réalisé, puisque 28 membres de l'OMC (dont la Suisse) se sont entendus sur l'abolition, d'ici à l'an 2000, des tarifs douaniers sur plus de 400 produits commercialisés dans ce nouveau secteur phare de l'économie mondiale. En outre, les ministres des pays parties ont décidé d'étendre les travaux de l'OMC à de nouveaux domaines dont les plus importants concernent le commerce et les investissements ainsi que le commerce et la concurrence. Côté helvétique, le conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz profita de la tribune qui lui était offerte à cette occasion pour mettre en garde contre les effets d'une nouvelle forme de protectionnisme induit par la récente vague d'unions économiques régionales (Alena, Asean, Mercosur, Apec).¹⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 16.12.1997
LIONEL EPERON

Trois **accords de libéralisation économique** d'une grande importance pour la Suisse ont été adoptés au sein de l'OMC durant l'année sous revue. A la suite de la Conférence ministérielle qui s'était tenue à Singapour en décembre 1996, un premier accord multilatéral sur l'élimination des droits de douane frappant les biens issus des **technologies de l'information** a en effet pu être conclu dans le courant du mois de mars. Signé par 42 Etats-membres de l'OMC - dont la Confédération - ainsi que par Taïwan, ce texte prévoit de supprimer en quatre étapes les taxes douanières sur plus de 400 produits de ce type. Les négociations portant sur le secteur des **télécommunications de base** (infrastructure des réseaux, téléphonie vocale, communications de données) ont également abouti durant le premier trimestre 1997 avec l'adoption d'un nouveau protocole de l'Accord général sur le commerce des services (GATS). En adhérant à ce second accord, 70 membres de l'OMC ont pris de nouveaux engagements GATS sur la base de la clause de la nation la plus favorisée. Le dernier des trois accords conclus en 1997 sous les auspices de l'OMC porte pour sa part sur l'**ouverture des services financiers** à la concurrence internationale. Couvrant plus de 95% du marché mondial dans les domaines des banques, des assurances et des papiers-valeurs, ce traité - qui entrera en vigueur le 1er mars 1999 - devrait profiter dans une large mesure à la place financière helvétique.²⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 22.05.1998
FRANÇOIS HUGUENET

La Suisse a accueilli de nombreux chefs d'Etats sur son territoire lors de la deuxième **conférence ministérielle** de l'OMC. Cette réunion, présidée par le conseiller fédéral Pascal Couchepin, a notamment été l'occasion de célébrer les 50 ans de l'organisation, incarnée pendant plus de quatre décennies par le GATT. Les ministres ont également adopté une déclaration ayant pour but de préparer le terrain des négociations commerciales qui auront lieu aux Etats-Unis et une autre sur le commerce électronique.²¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 06.11.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Le Conseiller fédéral Pascal Couchepin a invité à **Lausanne** 25 pays membres de l'OMC pour tenter de réduire leurs contentieux et éviter une crise à Seattle. A l'issue de cette réunion ministérielle informelle, les principaux acteurs ont fait part de leur volonté de surmonter leurs divergences et de ne pas aboutir à un échec. Plusieurs ONG ont fait part de leur déception quant à la non-invitation de nombreux pays en voie de développement à cette conférence préparatoire. Quelques jours plus tard à Genève, Pascal Couchepin a pris position pour une OMC qui ne soit pas submergée par des sujets non-commerciaux. Selon le ministre de l'économie, les dossiers tels que l'environnement ou le social devraient être pris en charge par l'OIT ou à l'occasion de sommets ad hoc.²²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 18.11.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Le **mandat de négociations adopté par le Conseil fédéral pour la conférence ministérielle de l'OMC** à Seattle a fait l'objet d'une vive attention. Finalement la Suisse a décidé de défendre un élargissement de l'agenda des négociations qui aille au-delà des secteurs de l'agriculture et des services, afin de pouvoir mieux équilibrer concessions et acquis. Les revendications d'intégrer dans l'OMC des normes sociales et environnementales ne seront pas défendues par la Suisse, pas plus qu'une forme de moratoire permettant de dresser un bilan dès l'application des accords en vigueur. D'après Pascal Couchepin, le gouvernement a choisi une position de compromis en se déterminant d'une part pour un dialogue entre l'OMC et l'OIT sur le sujet du travail et d'autre part, sur celui de l'environnement, pour une cohérence entre les règles de l'OMC et celle des autres forums internationaux.²³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 06.12.1999
FRANÇOIS HUGUENET

La conférence de Seattle a finalement été un **échec total**. Les 135 pays membres n'ont pas été capables de se mettre d'accord sur le programme d'un nouveau round de négociations. Seule demeure l'obligation prévue par les accords de Marrakech de 1994 de commencer des tractations sur l'agriculture et les services dès le 1er janvier 2000. A l'issue du sommet, Pascal Couchepin a critiqué les lacunes dans l'organisation et rejeté une grande part de l'échec sur les pays exportateurs de produits agricoles du Groupe de Cairns. Si, selon lui, la politique agricole de la Suisse n'est pas remise en cause par ce revers, ce sont les pays en voie de développement qui en souffriront le plus. Néanmoins, la Suisse n'a pas réussi à faire passer l'élargissement de l'agenda qu'elle souhaitait.²⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 14.12.1999
FRANÇOIS HUGUENET

La Commission de politique extérieure du Conseil national a proposé à Pascal Couchepin de lancer l'idée de la **création d'une assemblée parlementaire de l'OMC** au sein de la Conférence des Ministres, comme cela est le cas pour l'OCDE et la BERD avec l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Cette suggestion fait suite à une audition du secrétaire d'Etat David Syz, chargé de présenter à la commission le mandat de négociations de la Suisse à l'OMC.²⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 26.06.2000
FRANÇOIS BARRAS

Les émeutes de Seattle (USA) qui accompagnèrent le sommet de l'OMC en 1999 ont créé une dynamique de contestation organisée qui s'est vérifiée à Genève par la mise sur pied d'un **sommet alternatif à l'OMC** réunissant de nombreuses organisations anti-mondialisation. Revendiquant une répartition équitable des richesses et une redéfinition des buts des grandes organisations internationales telles que l'OMC, le FMI ou la Banque mondiale, les délégués venus des cinq continents ont siégé quatre jours à Genève. La rencontre s'est achevée par une manifestation dans le calme qui a réuni entre 4000 et 6000 personnes, au nombre desquelles plusieurs représentants de la gauche et de l'extrême gauche française (CGT, Ligue communiste révolutionnaire d'Alain Krivine, association Attac).²⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 13.11.2001
FRANÇOIS BARRAS

Lors de la quatrième conférence ministérielle de l'OMC à Doha (Qatar), Pascal Couchepin a soutenu un programme de négociation visant à encourager le développement d'un système commercial multilatéral. Pour ce faire, le chef de la délégation helvétique a invité les membres présents à signer une initiative visant à transformer l'Agence de coopération et d'information sur le commerce international (ACICI), sise à Genève, en une organisation internationale. L'initiative se fonde sur l'agence ACICI lancée par la Suisse en 1998 pour soutenir les pays les moins favorisés dans leurs efforts visant à développer une diplomatie commerciale plus active. En 2001, l'agence fonctionnait avec un budget de deux millions de francs intégralement financé par la Suisse. Face à la perspective d'une libéralisation toujours croissante, les syndicats, des oeuvres d'entraide, des associations paysannes et des organisations de défense de l'environnement ont demandé sans succès au Conseil fédéral de s'engager plus fermement en faveur d'une nouvelle appréciation des problèmes rencontrés par les pays en développement, et de se focaliser sur la cohérence des dossiers en cours plutôt que d'ouvrir de nouveaux cycles de négociation. La conférence s'est achevée sur la **décision commune de lancer un nouveau cycle de négociations** commerciales multilatérales, le «Doha Development Agenda» qui devrait être bouclé en 2005. En Suisse, des manifestations pacifiques ont accompagné la tenue du sommet de l'OMC à Doha.²⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 15.06.2002
ROMAIN CLIVAZ

La Suisse s'est, pour la première fois, adressée à l'OMC et a exigé la mise sur pied d'un groupe d'experts **chargé de vérifier la conformité des taxes de protection américaines sur les importations d'acier** avec les règles du commerce international. Ces mesures destinées à protéger la production indigène ont également été contestées, entre autres, par l'UE, la Norvège, le Japon, le Brésil et la Chine. Cette revendication a été acceptée par l'organisation. C'est au moyen d'un panel, forme particulière de tribunal arbitral, que le cas sera jugé.²⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 10.11.2003
ROMAIN CLIVAZ

L'organe d'appel de l'OMC a donné raison à la Suisse, et à ses co-plaignants, dans l'affaire de la perception de droits de douane additionnels sur dix groupes différents de **produits sidérurgiques**. Il a jugé ces mesures contraires aux règles de l'OMC et a demandé aux Etats-Unis d'annuler rapidement ces mesures. En cas de non respect de la sanction, des droits de douane de compensation pourront être prélevés.²⁹

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 21.07.1990
BRIGITTE CARETTI

En juillet, **J.-P. Delamuraz se rendit aussi aux USA** où il eut des discussions notamment avec le président George Bush. Les sujets abordés par le chef du DFEP avec les autorités américaines firent référence à certains problèmes bilatéraux ainsi qu'à des aspects de coopération économique et commerciale (cycle Uruguay, situation en Europe). La Suisse obtint, par ailleurs, des Etats-Unis l'assurance que la clause de la nation la plus favorisée lui serait appliquée dans l'accès à la haute technologie américaine soumise à embargo dans le cadre du CoCom (Coordinating Committee for East West Trade Policy). Il rencontra aussi les présidents de la Banque mondiale, Barber Conable, et du FMI, Michel Camdessus, avec lesquels il évoqua le problème de l'admission formelle de la Suisse aux institutions de Bretton Woods.³⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 11.02.1992
ANDRÉ MACH

Le vice-président des Etats-Unis, Dan Quayle, a été reçu par le vice-président de la Confédération pour s'entretenir sur les négociations de l'**Uruguay Round**, ainsi que sur une éventuelle visite en Suisse du président George Bush.³¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 11.07.1992
ANDRÉ MACH

Le chef du DFEP, accompagné d'une importante délégation des milieux économiques suisses, a effectué un séjour d'une semaine en Chine; il s'agissait de la première visite officielle d'un conseiller fédéral en Chine depuis la répression de la place Tien-an-Men en 1989. La présence des représentants des milieux économiques s'explique par l'important potentiel de commandes que représente le marché chinois pour les exportations helvétiques. L'amélioration des échanges économiques entre les deux pays, qui ont déjà fortement progressé ces dernières années, a été au centre des entretiens avec les dirigeants chinois. Un accord sur la propriété intellectuelle, prévoyant une meilleure protection des inventions suisses, a été conclu; en échange,

les représentants helvétiques se sont engagés à soutenir la tentative de la Chine de réintégrer le GATT. La question des droits de l'homme a également été évoquée par J.P. Delamuraz.³²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 06.04.1993
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Lors d'une visite en Suisse, le premier ministre anglais, **John Major**, s'est entretenu avec une délégation du Conseil fédéral sur la position de la Confédération après le rejet du traité de l'EEE, sur la situation en ex-Yougoslavie ainsi que sur les négociations du GATT.³³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 24.09.1993
AUTOR UNBEKANNT

Le **ministre des affaires étrangères australien**, Gareth Evans, s'est entretenu avec le chef du DFAE; à cette occasion, les relations entre les deux pays, les actions de l'ONU en faveur de la paix et les négociations du GATT ont été abordées.³⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 27.01.1994
LIONEL EPERON

Le **président du parlement chinois Qiao Shi** a effectué une **visite de quatre jours en Suisse** durant laquelle il a rencontré le président de la Confédération Otto Stich, le chef de la diplomatie helvétique et la présidente du Conseil national Gret Haller. Les entretiens ont principalement porté sur les droits de l'homme en Chine et au Tibet, les échanges économiques entre les deux pays, la réintégration de la Chine au sein du GATT ainsi que sur l'ouverture à Shanghai d'un consulat général suisse.³⁵

Wirtschaft

Landwirtschaft

Internationale Landwirtschaftspolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 22.12.1991
SERGE TERRIBILINI

Dès le début de l'année, après l'échec de la réunion finale de l'Uruguay round en décembre 1990 en raison avant tout de dissensions sur le dossier agricole, le secrétaire général du **GATT**, A. Dunkel, a entamé une tournée mondiale pour tenter de "renouer les fils de la négociation" en créant une "plateforme sur l'agriculture". Cela a été rendu possible grâce à certains changements d'attitude de la CE et des Etats-Unis, principaux adversaires sur ce dossier. En premier lieu, les Américains ont revu à la baisse leurs exigences initiales en ne demandant plus qu'une réduction de 35 pourcents des subventions à l'exportation pour les cinq prochaines années. Il est apparu que le rapprochement se confirmait, puis-qu'un "accord" aurait été conclu entre les deux protagonistes, prévoyant la réduction de 30 pourcents en six ans des soutiens à la production de lait, de céréales panifiables et de betteraves sucrières, ainsi que la baisse de 35 pourcents, dans le même temps, des subventions à l'exportation.

Parallèlement, pour tenter de créer un consensus en ce domaine, A. Dunkel a proposé que toutes les protections non-tarifaires à l'importation soient converties en équivalents tarifaires. La Suisse, suivie du Japon, du Canada, de la Corée du Sud et de quelques autres pays, a rejeté catégoriquement cette dernière possibilité et, pour le reste, a campé sur ses positions en maintenant ses propositions de 1990. Ces États ont néanmoins entrepris des démarches auprès du secrétaire général et des pays producteurs afin d'obtenir des exceptions dans le cadre de la **tarification intégrale des barrières à l'importation**.

A la fin du mois de décembre, A. Dunkel a remis aux délégations un **texte de compromis**, comportant un projet d'Acte final, qui devrait être discuté en janvier 1992. Sa proposition consiste, outre la tarification des barrières douanières, en une diminution des subventions à l'exportation de trente-six pourcents en dépenses budgétaires (et 24 pourcents en volume) entre 1993 et 1999 ainsi qu'une réduction des soutiens internes de vingt pourcents entre les mêmes dates, les soutiens représentant moins de cinq pourcents de la production d'un produit n'étant pas touchés, de même que ceux n'ayant pas d'influence sur le marché (programmes de recherche, paiements directs, indemnisations lors de catastrophes, ajustements structurels ou protection de l'environnement). La Suisse a immédiatement déclaré que, concernant le dossier agricole, le compromis n'était pas acceptable pour elle, notamment au sujet de la transformation en droits de douane des barrières à l'importation. Par ailleurs, le désaccord CE-États-Unis ne semblait malgré tout pas entièrement résolu.³⁶

- 1) Presse des 24.4. (Puerto Vallarta), 13.7. (Houston), 3.-10.12., 14.12., 18.12. et 19.12.90.; Rapp.gest., 1990, p.343
- 2) FF, I, 1991, p.348ss.; FF, I, 1991, p.382ss.; Rapp.gest., 1990, p.343
- 3) 24 Heures, 10.10. et 13.10.90; JdG, 19.5.1990 et 21.11.90.; FF, I, 1991, p.348ss.
- 4) JdG, 17.1.91; presse du 22.2. et 27.2.91; NZZ, 1.6.91.
- 5) Presse du 20.7.91.
- 6) Presse du 21.3. et 31.7.91 (démission et succession).
- 7) FF, I, 1992, p.1074ss.; Presse du 18.12., 19.12. et 24.12.91.
- 8) FF, I, 1993, p.348ss.; Presse des 11.1., 14.1., 16.1. (reprise des négociations et prise de position du CF) et 2.4.92 (offre suisse); NZZ et JdG, 21.11.92.
- 9) SHZ, 8.4.93; JdG, 14.5.93; presse du 10.6.93.
- 10) BO CN, 1993, p. 1793 ss.; BO CN, 1993, p. 610 s.; Blankart (1994). Das Ergebnis der Uruguay-Runde: Ein historischer Markstein.; FF, 1994, p. 671 ss.; Girard (1994). Les négociations de l'Uruguay Round: un premier bilan.; Hauser (1993). Die Wirtschaftliche Bedeutung der Uruguay-Runde für die Schweiz: Chancen, Kosten, Konsequenzen.; SHZ, 14.1.93; presse des 22.1. 8.7, 14.7, 10.9, 5.10, 30.10 (étude Hauser) et 2.11.93, ainsi que du mois de décembre; NZZ, 9.2, 13.3 et 6.5.93; TA, 6.5.93; JdG, 24.5 et 1.7.93; Bund, 25.10.93; Hebdo, 9.12 et 23.12.93.; Sur les prises de position durant l'année: presse des 24.4 (PRD), 12.8 (UDC), 26.8 (Vorort) et 17.9.93 (PDC).
- 11) FF, IV, 1994, p. 93 ss.; Presse des 27.5, 29.6, 26.8 (prises de positions) et 24.9.94. Il est à relever que l'ASIN ne s'est déclarée en faveur des accords du GATT qu'au mois de décembre: NZZ, 20.12.94.
- 12) Presse des 27.5 (ouverture de la procédure de consultation), 11.8 et 24.9.94; TA, 12.8.94; BaZ, 13.8.94.
- 13) NZZ, 28.10.94; JdG, 12.11.94; presse du 3.12.94; Bund, 23.12.94; TA, 27.12.94.
- 14) Presse du 9.12.94; JdG, 23.12.94; 24 Heures, 1.1.95.
- 15) FF, 1995, II, p. 625 ss.; presse des 3.1, 9.3, 14.3, 28.3 et 30.3.95; NQ, 1.3.95.
- 16) Presse des 31.3, 18.5, 2.6, 30.6, 3.7 et 13.12.95; NQ, 24.3 (Renato Ruggiero) et 31.7.95 (services financiers); JdG, 1.7 et 14.12.95 (William Rossier).
- 17) JdG, 25.9.96; Lib., 26.9.96.
- 18) JdG et NZZ, 3.12.96; BaZ, 4.12.96.
- 19) JdG, 20.11.96; TA, 7.12.96; presse des 10.12, 13.12 et 14.12.96.
- 20) FF, 1998, p. 653 ss.; presse du 15.12.97; NQ, 16.12.97.
- 21) LT, 5.3 et 14.3.98; Presse du 18 au 22.5.98.
- 22) LT, 23.10.99 et 25-27.10.99 (Lausanne); TG, 6.11.99 (Genève).
- 23) Presse du 18.11.99.
- 24) Presse du 6.12.99.
- 25) LT, 14.12.99.
- 26) TG, 22.6.00; 24h, 26.6.00
- 27) Presse du 10 au 13.11.01
- 28) Presse du 4.6.02; LT, 15.6.02.
- 29) Communiqué de presse du DFE du 10.11.03.
- 30) FF, I, 1991, p.391ss.; Presse des 21.7., 24.7., et 25.-27.7.90; TW, 28.7.90; NZZ, 1.10.90.; Rapp.gest., 1990, p.345
- 31) Presse du 11.2.92.
- 32) Presse des 3.7., 9.7., 10.7. et 11.7.92.
- 33) Presse du 6.4.93.
- 34) NZZ, 24.9.93.
- 35) Presse des 24.1, 25.1 et 26.1.94; NZZ, 27.1.94.
- 36) BaZ, 16.1.91; VO, 3, 17.1.91; JdG, 21.1. et 7.6.91; SHZ, 28.3.91; NQ, 20.11.91; LID-Pressediens, 1692, 15.3.91 et 1693, 22.3.91; LM, 9.1., 17.1., 10.10. et 23.11.91; NQ, 12.11., 27.11., 28.11., 15.12., 21.12. et 22.12.91; Suisse, 25.11. et 27.11.91; La Vie Économique, 64/1991, no 7, p. 18 ss. ; Suisse et BZ, 27.9.91